



HAL
open science

Les coopératives comme espaces méso critiques

Thomas Lamarche, Catherine Bodet

► **To cite this version:**

Thomas Lamarche, Catherine Bodet. Les coopératives comme espaces méso critiques. 2020. hal-02462804

HAL Id: hal-02462804

<https://hal.science/hal-02462804v1>

Preprint submitted on 31 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les coopératives comme espaces méso critiques¹

Thomas Lamarche, Université de Paris, LADYSS et La manufacture coopérative

Thomas.lamarche@univ-paris-diderot.fr

Catherine Bodet, La manufacture coopérative

catherine.bodet@manufacture.coop

Table des matières

Table des matières	1
Approches méso : les canaux par lesquels se forme une variété d'espaces de régulation	3
Ce que nous dit l'analyse méso de la fonction <i>critique</i> des coopératives	5
Les coopératives de travail, critique de l'avènement du salariat.....	6
Renouveau de la critique coopérative : l'action des CAE et des SCIC	8
Extension du champ de la participation.....	8
Deux expressions de la <i>Futurité</i> , au croisement du <i>Travail</i> et des <i>Produits</i>	10
Conclusion : Ce que nous apporte la notion de futurité pour saisir les espaces méso critiques.....	13

Résumé

L'objectif de l'article est d'analyser le monde coopératif à partir d'une approche mésoéconomique. Nous montrerons d'abord l'intérêt des approches méso pour saisir la variété des espaces de régulations qui se développent selon des processus de différenciation qui sont peu visibles à partir des analyses macroéconomiques. Puis nous présenterons les quatre canaux par lesquels procède la formation de ces espaces méso : Concurrence, Produits, Travail, Futurité, et montreront l'action des acteurs et des actrices de terrain peut avoir un rôle structurant sur les régulations méso. Cela nous permet de rendre compte de l'autonomie relative des organisations de l'économie sociale dans les régulations d'ensemble du capitalisme ; nous montrons que c'est une dynamique *critique* qui anime ces organisations et fournit un fil conducteur de l'histoire des coopératives. Nous utiliserons ensuite cette grille d'analyse pour rendre compte d'espaces méso spécifiques relevant de dispositifs critiques à partir de deux situations historiquement significatives : l'émergence des coopératives de travail au 19^e siècle et l'invention des CAE et des SCIC pour la période contemporaine.

Mots clé.

Mésoéconomie, Coopératives, Futurité, Régulation

¹ La démarche méso est largement redevable aux échanges du *Séminaire résidentiel régulationniste* (merci à Agnès Labrousse, Jean-Pierre Chanteau, Pascal Grouiez, Sandrine Michel, Julien Vercueil et au regretté Martino Nieddu). Ce texte est issu des échanges développés au sein de *La manufacture coopérative* et du *Séminaire Théorie de la régulation et coopératives* (merci à Nadine Richez-Battesti, Noémie de Grenier, Justine Ballon, Anne Fretel, Sylvain Celle, Delphine Vallade, notamment). Une version préliminaire a été présentée, entre autre au RIUESS, à Montpellier en 2016 et à l'AFEP en 2017 à Rennes.

Les coopératives comme espaces méso critiques

Thomas Lamarche, Catherine Bodet

*Aucune caravane utopique n'a atteint son mirage.
Mais sans ce mirage, aucune caravane ne se serait mise en route*
Henri Desroche

La coopérative est régulièrement considérée comme cas historique particulier et structurant de *l'association* de personnes comme institution permettant d'inventer des pratiques nouvelles (Desroche 1976). L'analyse a permis d'avancer vers une approche institutionnaliste de l'ESS (Colletis, Demoustier, 2012), toutefois le rôle que jouent les coopératives dans les dynamiques du capitalisme est régulièrement renvoyé à des plaidoyers ou à des études de cas ; les grilles d'analyse, en particulier en économie politique, étant peu structurante du champ.

Nous proposons d'adopter une démarche mésoéconomique d'inspiration régulationniste afin d'analyser le mouvement coopératif et de discuter des divergences à l'égard du régime dominant. L'objectif est de rendre compte de l'effet possible du volontarisme et ainsi de la portée *critique* de ces organisations. La théorie de la régulation, au-delà de son inspiration macroéconomique initiale, a proposé des concepts permettant de caractériser la régulation des espaces méso. Dans cette perspective, notre démarche s'intéresse aux processus de différenciation qui contribuent à créer puis maintenir des organisations coopératives dont la forme n'est pas déterminée par le régime dominant. Ces organisations sont à la fois intégrées au régime d'accumulation, mais également autonomes, c'est dire dotées, au moins partiellement, de logiques propres. Les travaux réalisés sur les espaces méso se sont en effet défaits de l'idée implicite, mais saillante, d'une isomorphie des entreprises produite par le régime d'accumulation.

Les analyses méso ont pour but d'identifier la pluralité des espaces économiques au sein d'un régime dominant (Lamarche et al. 2020). Nous nous référerons ici à une grille de lecture² issue d'une démarche d'économie appliquée qui a permis de qualifier les espaces méso à partir de secteurs (Bartoli et Boulet, 1990), de territoires (Laurent, du Tertre, 2008), de professions (Bastien, 2017). Le terme d'espace « est défini par deux dimensions : une structure productive (un système d'échanges ou transactions) et un ordre institutionnel (règles) » (Allaire, 2002). Ces espaces sont stratégiques, au sens où se sont des espaces d'accumulation, mais aussi de construction de compromis ; l'intervention publique, sectorialisée ou territorialisée, en façonne les limites instituées. « Ceci implique une idée de récursivité (une certaine stabilité des règles) et en même temps un jeu d'acteurs (sur ces règles) » (id) qui est caractéristique de la théorie de la régulation.

Les processus d'industrialisation et de rationalisation qui jalonnent l'histoire du capitalisme engendrent de la critique, en période de croissance comme en période de crise, avec des expressions plurielles. On ne s'intéressera pas ici à la critique dans le sens de la critique sociale qu'induit tel ou tel dispositif prenant place au sein des rapports sociaux de production ; cette critique fait partie des conflits inhérents à l'accumulation du capital. La proposition que nous faisons a pour objet de traiter des coopératives dans leur dimension de critique en acte, au sens des pratiques qui prennent place au sein de la production. Le monde coopératif a en effet mis en œuvre une critique des formes que prennent la subordination du travail et les rapports de concurrence dans le mode de production

² La grille analytique et sa genèse ne seront pas présentées ici en détail, voir Lamarche et al. 2020 pour plus de précision.

capitaliste, quelles qu'en soient les variétés historiques, spatiales et sectorielles, et quels qu'en soient les discutables résultats en termes de qualité de l'emploi (Magne, 2017). L'analyse méso nous permet de souligner la fonction critique qu'assurent les coopératives et contribue à la réflexion sur l'émergence de la nouveauté, en focalisant sur la capacité des personnes à façonner leur condition de subsistance³. Cette fonction critique, s'inscrit dans des pratiques économiques, et non seulement dans une critique tribunicienne.

La démarche d'analyse méso s'appuie sur des retours d'expérimentations coopératives dans le but de fournir une clé de lecture plus large pour l'Économie sociale. Nous nous référons aux coopératives en ce qu'elles constituent un idéaltype de sociétés liant une entreprise et une association de personnes propriétaires, selon la définition de la double qualité structurante des coopératives et de l'économie sociale (Vienney, 1994). Ces organisations répondent à des normes, des principes et des pratiques divergeant de l'ordre dominant, exerçant dans les marges du régime, en particulier sur des registres d'égalité entre les personnes et de solidarité entre les membres (Draperi, 2012 ; Eynaud, Laville, 2018).

Nous présenterons d'abord les fondements méthodologiques de l'approche méso que l'on adopte, en particulier les quatre canaux par lesquels procède la formation des espaces méso: *Concurrence, Produits, Travail, Futurité* (1). Nous utiliserons ensuite cette grille d'analyse pour rendre compte d'espaces méso relevant de dispositifs critiques à partir de deux situations historiquement significatives : l'émergence des coopératives de travail au 19^e siècle et l'invention des CAE et des SCIC pour la période contemporaine (2).

Approches méso : les canaux par lesquels se forme une variété d'espaces de régulation

Il y a une certaine ambiguïté à propos de l'ESS à se référer à la notion de secteur. En effet, à la suite des travaux fondateurs de Fauquet, qui pousse la notion de « secteur coopératif » (titre de son ouvrage, 1935), et de Gide, avec la notion de « République coopérative » (1896), et du fait de l'importance très significative de quelques grandes coopératives de consommation au sein de leur secteur de référence (distribution, assurance, banque), il est courant de trouver l'expression secteur de l'économie sociale alors qu'il ne s'agit pas d'un secteur productif. C'est aussi pour répondre à cette ambiguïté que nous nous référons à la notion d'espace méso qui, à la différence de la notion de secteur, ne se construit pas sur la base d'une communauté de produit.

La caractérisation de l'autonomie relative d'un espace est le moment essentiel de l'analyse méso, en particulier pour des structures comme celles de l'ESS qui visent à développer des projets associés à des pratiques ou des principes différents de leur secteur de référence, notamment en termes de gouvernance ou de solidarité.

De la même façon que les qualités contribuent aux trajectoires différenciées de certains secteurs, par exemple l'alimentaire (Allaire, 2002), et que certains registres de qualité viennent à opérer dans les constructions sectorielles (cf. rôle de la RSE (Bodet, Lamarche, 2018) ou du commerce équitable (Staricco, 2016)), les organisations coopératives peuvent être considérées en termes de qualité de la gouvernance. Ceci ouvre une acception significativement différente de l'approche par la qualité des produits, tout en se situant en continuité des approches sur la qualité des filières, on verra plus loin de que cela ouvre sur la capacité d'organisations de l'ESS de participer à des processus pérennes de différenciation.

³ La notion de subsistance fait référence à l'ouvrage de Polanyi *Livelihood of man*, elle complète celle d'encastrement et éclaire la dimension critique d'activités dont l'objet est d'assurer la reproduction de communautés, sans focaliser sur la seule dimension économique.

L'analyse méso procède en bâtissant des faits stylisés qui sont à même de rendre compte des processus de différenciation des espaces dont il conviendra, dans chaque cas, de définir le périmètre, qui n'est pas nécessairement institué (au sens de branche ou secteur) et relève d'un construit. Quatre canaux ont été caractérisés par ailleurs afin de décrire les facteurs structurants des espaces méso (Lamarche et al. 2020), ils nous servent de grille méthodologique. Identifier des canaux structurant un espace méso ne signifie pas définir un canal exclusif ou univoque. On cherche à rendre compte des caractéristiques de ces canaux en particulier la façon dont l'un paraît polarisant. Ces canaux sont de natures différentes les uns des autres, ils se combinent. Ce qui permet d'expliquer (en principe *ex post*) comment émerge un espace méso, en particulier à partir de quelles innovations institutionnelles.

Le canal *Concurrence* est associé à la délimitation de l'espace lui-même. On s'intéresse ici aux stratégies de clôture des sous-ensembles en tant qu'espace de concurrence. Le terme stratégie de clôture renvoie à une dimension intentionnelle donc aux personnes et aux organisations et à la façon dont elles parviennent à capter des dispositifs institutionnels dans le but d'agir sur les formes de la concurrence (Nieddu, 1998). Ces dispositifs sont constitutifs des modèles économiques de performance. Ils prennent aussi la forme de normes, voire de principes partagés ; ils sont véhiculés par les pratiques à l'œuvre et par des politiques publiques. Ces règles et pratiques sont constitutives de régimes de concurrence dont on devra qualifier la plus ou moins grande différenciation par rapport à la norme dominante du régime macro. Le degré de clôture est une indication forte de l'autonomie d'un espace, au sens de sa capacité à faire perdurer des pratiques ou des règles différentes de la norme principale du régime d'accumulation.

Viennent ensuite deux canaux à propos des *Produits* et du *Travail*, éléments centraux des modèles productifs et de leur capacité à se différencier.

Le canal *Produits* renvoie à questionner ce qui est produit, en lien en particulier à l'évolution des secteurs et aux stratégies de différenciation qualitative. La formation des espaces méso est alors liée aux registres de qualité, ou à la spécificité des produits. Ce canal a été par exemple identifié comme décisif dans le secteur vini-viticole qui est un fondateur des travaux de méso sectoriel de la TR (Bartoli, Boulet, 1990). Dans de nombreux cas, les producteurs cherchent à réguler une demande volatile de produits diversifiés au moyen de signaux de qualité (Allaire, 2002).

Le canal *Travail* renvoie au processus de production, à travers une analyse du procès de travail et de la façon dont sont engendrés les gains de productivité (et plus largement les registres de performance). De nombreux travaux sectoriels ont été menés à partir de la spécificité du travail et ont constitué une étape de la description des espaces méso, au sens où le rapport social de travail reflète les conditions de l'accumulation, qui sont hétérogènes (cf. les études sur la chimie ou le BTP, du Tertre, 1989). L'analyse du travail passe dans certains cas par le prisme de professions structurantes, c'est le cas par exemple du football professionnel, dont les règles salariales sont atypiques (Bastien, 2017).

Enfin, et cela sera essentiel pour les structures coopératives et l'ESS, un canal se réfère à la notion de *Futurité*, aux représentations du futur que portent les personnes et les organisations, et à la façon dont se forment ainsi des patrimoines collectifs notamment immatériels (Barrère et al., 2005). L'émergence et la pérennité des espaces méso sont en ce sens construites par les représentations du futur. La référence centrale est celle de Commons (1931, voir aussi Gislain, 2010) : la *Futurité* est le processus par lequel l'engagement des personnes et des organisations dans des buts précis, toujours confrontées à la viscosité des institutions et aux rapports sociaux adverses qu'ils rencontrent, institue les conditions de l'activité. Les personnes et les organisations ont pour objectif de construire des espaces d'initiative et des visions communes à même de façonner et de légitimer la demande et les nouveaux produits (une des difficultés étant de délimiter le périmètre de l'action commune alors que des stratégies concurrentes ou différenciées coexistent toujours) (Barrère et al. 2005). On accorde dans cette démarche un rôle important à l'intentionnalité, ce qui nous permet d'ancrer les approches régulationnistes dans un lien à l'action sans oublier que les régulations sont le résultat de confrontations et échappent pour une grande part aux intentions d'origine.

Ce que nous dit l'analyse méso de la fonction critique des coopératives

Différentes lectures historiques longues ont été menées⁴, qui réfèrent, avec des focales différentes, aux trajectoires historiques d'organisations qui mettent en œuvre des dynamiques d'utilité sociale. Demoustier s'est ainsi donné comme objectif d'identifier les relations dialectiques de l'ESS avec les transformations du capitalisme. Elle en a reformulé les idéaux-types en lien aux modes de régulation en vigueur, en s'intéressant au rapport salarial et au rôle de l'ESS dans sa structuration. Elle identifie six grandes phases : de la Révolution française à 1848 (émergence) ; de 1860 à 1900 (reconnaissance) ; de 1900 à 1940 (structuration) ; de 1945 à 1975 (croissance dans l'ombre des politiques publiques) ; de 1975 à 2010 (crise larvée) (Demoustier 2001) ; plus récemment l'ESS est considérée en tant que clé dans la crise de l'État social (Demoustier 2015). Elle conclut : « À chaque période de forte transformation du capitalisme, l'ESS, née avec lui sous ses formes modernes, voit sa nature, sa place et son rôle réinterrogés » (id). Sur longue période, des innovations sociales et organisationnelles assument une fonction ; il nous semble que la fonction principale est la fonction critique. Il s'agit de ce que Frère désigne en termes de « critique pratique » (2009, p. 46) afin de souligner l'action mise en œuvre, qui passe par des innovations organisationnelles et institutionnelles. Dans un registre similaire, Blanc (2015) évoque, dans une lecture conventionnaliste, la notion de « contestation par projet », qui souligne la volonté transformatrice. La critique procède par expérimentation de formes sociales nouvelles qui pour certaines seront mobilisées par le processus qui les institue. Différentes initiatives vont ainsi disparaître en tant que structure marginale, en ce qu'elles vont être institutionnalisées. Il s'agit d'un processus faisant écho à la capacité de récupération de la critique du capitalisme décrite par Boltanski et Chiapello (1999) ; la critique n'est pas tant récupérée qu'intégrée dans des dispositifs institutionnels, contribuant à une régulation des rapports sociaux.

Notre objectif est de fournir une clé d'interprétation d'un mouvement d'ensemble, sans surinterpréter l'homogénéité ou la cohérence d'initiatives qui restent fragmentées. L'objet de cet article n'est pas de mener un travail historique, mais d'identifier *ex-post* une tendance historique en lien avec une fonction qu'assume l'ESS, même si elle reste marginale dans la régulation d'ensemble. On évite une approche déterministe en considérant que des activités assurent une fonction mésoéconomique contribuant aux régularités du régime d'accumulation (d'où la dimension fonctionnelle) et que conjointement elles ont leur propre autonomie (évitant un déterminisme fonctionnaliste). Notre proposition construit la notion de fonction critique, qui résonne avec la recherche d'autonomie.

On travaillera à partir de deux moments de l'histoire des coopératives, qui sans être *représentatifs*, ont une dimension exemplaire de la fonction critique. Un premier cas formé par l'associationnisme qui fait émerger les coopératives de travail, adresse une critique aux modalités de la mise au travail avec l'avènement du salariat. L'associationnisme est le terrain d'innovations sociales qui prennent place dans un régime libéral-concurrentiel, il contribue par son action critique à la construction de solidarités. Le second temps porte sur les évolutions actuelles des projets qui réinventent la coopération dans une perspective critique. Deux composantes nous semblent exemplaires de cette fonction critique. D'une part, les SCIC, qui sont fondées sur des approches critiques de la mondialisation et des dégâts environnementaux et sociaux qui lui sont associés. Le statut multisociétarial est favorable à l'émergence de dispositifs de régulation territorialisés, à même de faire face aux chantiers de la transition écologique. D'autre part les CAE qui inventent des formes de mutualisation permettant à des personnes en situation de travail indépendant de bénéficier d'une socialisation par le statut salarial. Les CAE interrogent les frontières du travail et de la subordination, en une critique pratique. La robustesse de ces dynamiques méso ne doit pas être surestimée : il s'agit

⁴ On s'est appuyé en particulier sur Fretel (2008 et 2018), Demoustier (2001 et 2015), Celle (à paraître) pour l'Économie sociale en lien à l'associationnisme et Toucas (2005), Draperi (2012), Gueslin (1987) sur les coopératives.

d'initiatives de taille modeste, soumises à des difficultés économiques nombreuses mais porteuses d'une critique sociale transformatrice.

Les coopératives de travail, critique de l'avènement du salariat

Le mode opératoire de l'espace méso qui se forme à partir des démarches critiques que portent les coopératives de production au 19^e siècle concerne le *Travail*, via le mouvement de refus de la subordination. Les coopératives de travail, dans l'esprit des Canuts, de Rochdale ou de Godin constituent des moments qui portent un espace critique à propos des formes de la mise au travail.

Travail

Le 19^e siècle est le moment central de « l'extraordinaire aventure du salariat, passé du discrédit le plus total au statut de principal dispensateur de revenus et de protections » (Castel 1995). Le salariat qui émerge progressivement est « fragmentaire et misérable » (Marchand, 1998), Castel identifiant 11 formes de salariat ou de semi-salariat préindustriel. En leur sein on identifie une résistance à la salarisation de la part d'artisan⁵ d'un haut niveau de compétence, que l'on va retrouver notamment parmi les fondateurs du mouvement des Canuts (ouvriers de la soie) ou de la coopérative de Rochdale (composée de tisserands). En dépit de la progression du taux de salarisation⁶, les institutions du salariat sont d'abord faiblement protectrices et la salarisation fait l'objet d'oppositions. Pour nombre de travailleurs s'opère une séparation de la sphère domestique, à propos de laquelle Polanyi construira la notion de désencastrement. Ce que Draperi (2012) désignera en termes de « micro-république des travailleurs » correspond aux premières coopératives de production qui se développent de l'ère industrielle⁷. Leur action critique de résistance à la subordination salariale agit dans un sens de réencastrement dans le lien social. Une des questions centrales est celle de l'indépendance des travailleurs, et le salariat joue durant cette période contre cette indépendance (Lequin, 1983)⁸. Lorsque Poulot (1870) étudie le Sublime⁹, il fait référence aux coopératives (et aux organisations du travail autodéterminé) pour montrer de quelle façon, loin des préconisations de Taylor (Dubois, 1980), c'est l'engagement auprès d'autres ouvriers, et non le contrôle patronal, qui permet de lutter contre l'oisiveté. Selon Poulot, le rôle de la coopérative est celui d'une résistance à la subordination, ce que nous appelons fonction critique.

Futurité

C'est donc par le canal du *Travail* que se structure la dynamique méso des premières coopératives de travail, via des dispositifs critiques. Il s'agit d'innovations en matière d'organisation qui irrigueront pour certaines le processus d'institutionnalisation du salariat. Cet espace méso critique à propos du *Travail* s'exprime donc par des expérimentations qui correspondent à ce qu'on désigne par le terme de *Futurité* : la projection dans des futurs souhaitables. Avec peu d'effectifs ces organisations de

5 Forme plurielle neutre du mot artisan. Le neutre, utilisé en ancien français, tend à retrouver une place, pour l'instant encore expérimentale, dans le cadre d'une langue inclusive et non sexiste. Nous nous référons à l'ouvrage d'Alpheratz, linguiste qui a écrit la *Grammaire du français inclusif*, Édition Vent solars, 2018. Un lexique du neutre est également accessible en ligne sur son site. Selon la terminaison du mot, la forme neutre ajoute un x au singulier et un z au pluriel, ou transforme la dernière syllabe : travailleur ou travailleuse devient travailleure, ouvrier et ouvrière devient ouvrière. Dans l'ouvrage *Fabriquer l'égalité* nous avons utilisé une grande variété d'écritures inclusives pour écrire ce *Manifeste pour l'égalité dans l'ESS*.

⁶ Le taux de salariat des travailleurs non-agricoles augmente de 52 % en 1831 à 64 % en 1866 et 80 % en 1911 (Marchand, 1998).

⁷ On ne traite pas du coopératisme agricole, bien plus ancien et puissant, qui n'est pas un coopératisme de production.

⁸ Ce débat résonne avec l'actualité du travail indépendant au-delà du salariat (Supiot 2000).

⁹ Voir la réédition et l'introduction d'A. Cotereau, Maspéro 1980.

travailleurs et de travailleuses, parviennent dans la seconde partie du 19^e siècle à former une utopie qui nourrit une frange pérenne du mouvement social (Pigenet et Tartakowsky, 2012) et s'incarne dans les principes de gouvernement des entreprises coopératives. Si elles restent marginales, les coopératives de production constituent une marge critique de l'organisation du travail, nourrissant une utopie, fondatrice pour l'ensemble de l'ESS. Elles se structurent progressivement en particulier autour des grands principes adoptés en 1895 par l'alliance coopérative internationale¹⁰, principes qui sont le résultat d'un investissement collectif des travailleurs, et forment un patrimoine commun pérenne. Il s'agit d'un exemple puissant de ce que produit la projection des acteurs dans le futur.

Les formes que prend l'associationnisme au 19^e siècle sont le produit de différentes composantes : mouvement ouvrier, socialisme utopique et christianisme social (Fretel, 2018). Il s'agit de pratiques qui émergent en dépit de l'interdiction des organisations ouvrières. Les premières associations de personnes ont comme objet la prise en charge de solidarités : caisse de secours, d'entraide, de mutualisation afin de faire face aux maladies invalidantes, enterrements, pertes d'emploi (Dreyfus, 2016). En ce sens s'expérimentent, dans les marges du salariat naissant, des solidarités qui l'irrigueront en tant que rapport social institué, notamment dans sa composante de salaire indirect qui généralisera ces solidarités formées à l'échelle d'associations de personnes. L'État social se structurera en s'éloignant de l'associationnisme originel, conduisant à la fin d'une période libérale et utopique (Fretel, 2008)¹¹. La structuration du salariat, et son corolaire la structuration du syndicalisme (lois de 1864 et 1884), annonce un repli des coopératives de travail après une période active. La période est aussi celle d'une défiance d'une partie du mouvement social à l'égard de ces coopératives et du mouvement autogestionnaire. Cette défiance s'exprime dans la controverse Marx-Proudhon et rejaillit lors de la création de l'Association internationale des travailleurs qui rompt avec le coopérativisme. Elle se retrouve aussi dans la position de Jaurès qui ne perçoit pas la fonction critique des coopératives et « ne croit pas, dans les années 1890, à la solution coopérative pour transformer de l'ordre social » (Celle et Fretel, 2019). Les coopératives d'artisanat qui se fondent au 19^e siècle constituent une résistance au passage de la manufacture de premier ordre (selon les termes de Marx, celle qui regroupe des travailleurs dans le même espace, sans division du travail) à la manufacture de second ordre (lorsque la division du travail fait perdre son autonomie à l'ouvrier qualifié). C'est ainsi une lutte pour l'émancipation dans l'activité économique (au sens proudhonien). Les coopératives de travail restent à un stade de maîtrise par l'ouvrier du processus de production, ce qui est une forme concrète de critique de la division du travail en ce qu'elle le dépossède. Ces coopératives agissent par refus de l'hétéronomisation, qui relève d'un projet collectif, et donc de la *Futurité*.

Un espace méso critique opère à partir de principes et de pratiques qui s'opposent à l'exploitation du travail et à la subordination capitaliste. Deux canaux sont actifs et structurants : *Futurité et Travail*. Si des coopératives de travail parviennent à pérenniser leur activité, ce n'est pas uniquement lié à ces deux canaux, c'est toutefois par ceux-ci que se propage la dynamique méso critique.

Produits et Concurrence

Le canal *Produits* n'est pas un facteur décisif de la fonction critique dans la période, il n'engendre pas de spécificité notable ou structurante. Toutefois, le haut niveau de compétence des ouvriers qualifiés et donc la qualité de la production permet d'asseoir une renommée dans quelques spécialités en particulier dans le cadre d'une petite production industrielle. L'espace méso critique des coopératives de travail du 19^e, reposant sur des spécialisations artisanales et industrielles, et refusant certains des traits saillants de l'exploitation du travail de son époque, fait face à la difficulté d'engendrer une

¹⁰ Sept principes de l'ACI, formulés en 1895, reformulés en 1995 : Adhésion libre et ouverte à tous ; Pouvoir démocratique exercé par les membres ; Participation économique des membres ; Autonomie et indépendance ; Education, formation et information ; Inter-coopération ; Engagement envers la communauté.

¹¹ Le développement du salariat opère à la fin du 19^e siècle à rebours des coopératives de travail. Le législateur reconnaît des règles de droit protectrices, aboutissant à un statut social associé au salariat.

Clôture de son espace concurrentiel. Les mécanismes concurrentiels sont prégnants dans les dynamiques du capitalisme, même s'ils sont canalisés par des dispositifs institutionnels, et si des spécialisations par produits peuvent opérer. Ceci n'interdit pas la fonction critique d'opérer. C'est toutefois une source de tensions voire de faiblesses qui s'exercent durablement sur les entreprises.

Une des situations les plus notables en termes d'autonomie par rapport à la norme en place est l'entreprise Godin. À l'appui des travaux réalisés (Lallement 2009, Dos Santos, 2016), on peut souligner une synergie entre les 4 canaux par lesquels procède l'espace méso¹². Même si Godin n'est pas instigateur du mouvement coopératif de son époque, le résultat est parlant : une gamme de *Produit* structurée qui façonne son marché et met la *Concurrence* la plus directe à distance¹³, une modalité de la mise au *Travail* qui prend place au cœur du mouvement coopératif comprenant des éléments de salaire indirect et des avantages communautaires... le tout porté par un sens de la construction du *Futur*, le familistère et l'emboîtement de services et actions pour la communauté en tant que projection dans un patrimoine commun.

Ces expériences correspondent un processus instituant à partir d'initiatives coopératives modestes exerçant une posture critique. Dans ces initiatives se trouve une démarche objectivée de différenciation. Non pas principalement de différenciation sur le marché, qui constitue en tant que tel un point central des stratégies concurrentielles, mais de différenciation dans les pratiques, les formes de gouvernement, les modalités de répartition.

Renouveau de la critique coopérative : l'action des CAE et des SCIC

Dans la période contemporaine apparaissent plusieurs lignes de force d'une évolution qui prend essor dans les années 1980 avec la reconnaissance institutionnelle de l'ESS dans et par les politiques publiques qui se formalise, après un long processus, dans la Loi de 2014. L'évolution n'est en rien univoque, les fractures sont importantes, en particulier avec l'entrepreneuriat social qui assume plusieurs traits saillants de la période néolibérale (Petrella, Richez-Battesti, 2016). Dans ce contexte, on observe un renouveau de la critique, d'une critique en acte, ancrée dans l'activité économique. Les SCIC et les CAE sont deux modes opératoires non-exclusifs de cette fonction critique structurante d'un espace méso.

Extension du champ de la participation

Les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC)

Le statut des SCIC a été créé par la loi en 2001. Il reste relativement confidentiel. Fin 2018 la CGSCOP décompte 868 SCIC, employant 7769 salariées (hors filiales), et 65245 sociétaires. Un espace méso ne saurait se réduire à un statut juridique, celui des SCIC est cependant emblématique d'un mouvement de recompositions, notamment territoriales parmi lesquelles pourraient figurer notamment les PTCE, qui vient nourrir les pratiques coopératives. Le caractère récent des SCIC n'offre pas de profondeur historique, il devra donc être reconsidéré *ex post*, soulignons que l'ambition initiale était de « faire advenir une loi similaire en termes de liberté à celle du 1er juillet 1901 sur les associations » (Drapéri, Margado, 2016, p. 29-30).

Ce mouvement renouvelle la dimension participationniste originelle du coopérativisme, en particulier en faisant évoluer la composition de la propriété. L'ouverture du sociétariat au-delà d'une seule *qualité*

¹² L'activité se développe jusqu'à regrouper 1500 personnes. 1 748 personnes habitent au Familistère en 1889 selon les documents internes.

¹³ Godin est alors leader mondial de son marché de référence, les poêles en fonte.

(travailleuse ou consommateur) ouvre une voie 150 ans après la « révision déchirante »¹⁴. Les personnes associées ne sont donc pas nécessairement celles qui travaillent dans la coopérative. La loi autorise l'extension du sociétariat aux collectivités locales, entreprises et associations partenaires, clients, bénévoles, habitants, experts, etc. qui côtoient ainsi les salariés au sein de la gouvernance de la coopérative. Il s'agit ainsi d'une gouvernance hybride (Richez-Battesti, Oswald, 2010) et d'une démarche participationniste pour un ensemble large de parties prenantes. Les formes du multisociétariat permises par le statut de SCIC constituent une innovation institutionnelle en ce que chaque partie prenante impliquée, voire chaque compétence ou expertise, peut être intégrée dans la gouvernance¹⁵. L'intégration des différentes composantes au sein d'un projet commun est conçue comme une sorte de « garde-fou limitant l'appropriation du projet collectif par une catégorie de sociétaires » comme le note un collectif de recherche sur la gouvernance des SCIC (Groupe PICRI Pap SCIC, p.53). L'égalité entre les membres suppose une attention permanente pour ne pas s'éroder, ce que nombre de témoignages confirment¹⁶.

Ainsi au-delà de la dimension collective ou communautaire historiquement structurante, une extension s'opère : « la SCIC se distingue par une conception large de l'intérêt collectif, qui associe un intérêt collectif externe au traditionnel intérêt collectif des membres (interne) » (Drapéri, Margado 2016, p.29). Il s'agit d'un rôle au service des communs (Eynaud, Laville, 2018), dans une période marquée par le repli de l'action des services publics. « Les décisions liées au fonctionnement et au développement de l'entreprise s'organisent autour d'une 'politique délibérative' faisant de l'organisation le lieu de la co-construction – par les parties prenantes plurielles – de la définition de l'intérêt collectif de son objet » (Béji-Bécheur et al., 2016, p.34).

Les SCIC interviennent dans des secteurs d'activité variés, qu'il s'agisse de projets d'intérêt collectif, de projets de territoire ou de la prise en charge d'une filière d'activité. La citoyenneté économique, comme la gestion désintéressée, n'est plus attachée à une seule « qualité ». Il s'agit d'une poursuite de l'idéal de dépassement des catégories production-consommation, mais aussi à un moindre niveau, des catégories capital et travail¹⁷. La SCIC s'inscrit dans un ensemble de pratiques de gouvernance et de gestion collective des coopératives¹⁸ et renouvelle radicalement la composition du sociétariat, et ce faisant parvient à rendre tangible la dimension territoriale de l'activité coopérative qui, même si elle est régulièrement affirmée, reste de facto implicite, si ce n'est impensée (Drapéri, Le Corroller, 2016).

Les Coopératives d'Activités et d'Emploi (CAE)

En ce début de 21^e siècle les changements affectant le travail et l'emploi sont nombreux. Si en masse il ne s'agit pas radicalement de dé-salarisation (l'emploi salarié féminin s'accroît encore), une transformation de la société salariale est à l'œuvre, via des logiques de flexibilisation, d'externalisation du travail et de précarité. De nouvelles formes de travail indépendant se développent, associant baisse des subordinations légales (cf. travail sans contrat de travail dans la logique d'Uber ou du Digital

¹⁴ La révision déchirante de 1862 est le moment qui caractérise selon Gide la décision de Rochdale de favoriser non la participation des travailleurs associés dans l'esprit des coopératives de travail, mais l'expansion économique, dans l'esprit des coopératives de consommation.

¹⁵ Par exemple la présence d'associations engagées dans les énergies renouvelables dans le sociétariat d'Enercoop.

¹⁶ Entretiens menés lors de formations et universités éphémères <http://Manufacture.coop>

¹⁷ L'exposé des motifs de la loi de 2001 précise : « Il en est ainsi de la finalité altruiste de cette nouvelle société coopérative qui se distingue d'une coopérative classique en ce que son but n'est pas seulement la satisfaction de ses propres adhérents ou associés, mais celle d'un plus large public dont elle vise à satisfaire les besoins. »

¹⁸ Les réserves impartageables peuvent monter à 100% du résultat, engageant la structure hors de la rémunération des parties (capital et travail dans la SCOP). Pour mémoire, les réserves impartageables sont légalement de 16% minimum, 40% étant le niveau moyen et conseillé par la CGSCOP.

Labour) et contrôle sur le travail par le client, notamment *via* les plateformes numériques. On estime à 34 % la part de l'emploi affecté par ces formes atypiques aux Etats-Unis et entre 10 et 20 % en Europe selon Eurostat¹⁹.

Ces nouveaux indépendants, créateurs de leur propre emploi, se situent dans une zone grise des relations de travail (Supiot, 2000) dans laquelle, même si le lien de subordination juridique est faible ou mal caractérisé, l'hétéronomie n'est pas exclue et, surtout, dans laquelle les trajectoires professionnelles et de vie sont marquées par la discontinuité de l'emploi et du revenu (Bureau, Corsani, 2012). Si l'on considère l'ampleur du phénomène, depuis la montée du travail indépendant jusqu'au capitalisme de plateforme, l'émergence de nouvelles formes d'entreprise au sein de cette zone grise, en particulier les CAE, s'inscrit dans une démarche d'expérimentation critique de la remise en cause des formes salariales. Les CAE salarient les personnes souhaitant développer leur activité dans un cadre collectif plutôt dans le cadre d'une micro-entreprise ou en devenant auto-entrepreneur. Les CAE, généralement sous la forme de SCOP, parfois de SCIC, regroupent différentes activités, portées par une ou plusieurs personnes autonomes dans leur traitement économique et dans leur activité même. Les personnes ont un statut de salarié en CDI et sont rémunérées en proportion de leur chiffre d'affaires individuel. Elles contribuent au fonctionnement général en proportion de leur CA (autour de 10 %) pour financer des fonctions mutualisées (comptabilité, gestion, notamment). Certaines CAE sont financées par des fonds publics sur des lignes budgétaires liées à la création d'activités économiques ou à l'insertion. La responsabilité juridique est assurée par la personne morale de la coopérative et la responsabilité sociale est adossée au statut salarié. Ces nouveaux coopérateurs sont à la recherche de sécurité et d'émancipation, via une construction collective de droits et cherchent aussi une autonomie à travers la pratique de la coopération (Bodet et al. 2013).

Deux expressions de la *Futurité*, au croisement du *Travail* et des *Produits*

Des quatre canaux analytiques des espaces méso, le canal *Futurité* est le plus puissant dans l'espace considéré, c'est là que s'inscrit la dimension critique. Il procède par la mise en œuvre du pouvoir d'agir sur l'environnement présent et futur à travers la construction d'entreprises démocratiques multi-parties prenantes. L'activité d'accompagnement de La manufacture coopérative, de même que les démarches de recherche-action que nous avons menées²⁰ corroborent les observations²¹ : le mouvement qui se développe repose sur des collectifs initiateurs qui s'agrègent dans une démarche critique des formes économiques, en particulier sur le *Travail* pour les CAE et sur les *Produits* pour les SCIC ; l'intérêt collectif, notamment en matière écologique, étant intégré aux produits proposés. Si CAE et SCIC ne forment pas un ensemble, encore moins un secteur, ces entreprises ont en commun de porter une critique en acte, intégrée dans leur activité productive. Ni la totalité de l'ESS, ni l'ensemble des SCOP ne s'inscrivent dans une telle perspective critique, il apparaît au fil du temps que la critique est un moteur structurant de l'ensemble. L'action critique contribue à un mésorégime d'idées qui donne corps à des projets de transformations sociales et écologiques, s'inscrivant ainsi dans la construction du futur.

Futurité, le cas des SCIC

Si le territoire cristallise les effets négatifs des changements écologiques (pollution, manque d'eau, perte de biodiversité), il est aussi le lieu où se cherchent et parfois se bâtissent des solutions pour rendre compatibles les contraintes de l'activité économique et les enjeux environnementaux et

¹⁹ Voir les travaux du réseau *Independent Workers and Industrial Relations in Europe* www.i-wire.eu

²⁰ Cf. Les Universités éphémères que nous avons coorganisées : « Les SCIC comme véhicule des coopérations territoriales pour la transition écologique », (Programme Cit'in). <http://manufacture.coop/citin-episode-2-SCIC-cooperation-territoriale-transition-ecologique/> et « La gouvernance des CAE » <http://manufacture.coop/universite-ephemere-gouv-cae/>

²¹ Sur les CAE voir l'ouvrage *Faire société* et sur les SCIC, les situations décryptées dans la RECMA n°340.

sociaux. C'est en cela que les SCIC procèdent par la *Futurité*. Cet ancrage prend appui sur des dynamiques de projets qui sont autant d'expérimentations, qui ne se réduisent pas aux SCIC, mais dont elles sont symptomatiques. Les initiatives qui agissent dans le sens de transitions socio-écologique et solidaires s'appuient sur des coopérations territoriales visant à réencastrer l'économie dans le social et dans des pratiques locales de citoyenneté économique. Elles sont nombreuses à traiter de transition à leur échelle, en se confrontant à la difficile conciliation des points de vue et intérêts des différentes catégories de sociétaires.

L'objet social de la coopérative est orienté vers l'intérêt collectif et l'utilité sociale, ce qui le rapproche aussi d'une logique de service public. Comme le notent Béji-Bécheur et al. (2015), « c'est dans la combinaison de la propriété privée et de l'intérêt collectif que se redessinent sans cesse les frontières de la gouvernance de ces entreprises ». Les *Produits* que visent à fournir les SCIC sont un résultat matériel de la *Futurité* de ces coopératives, au sens de la projection vers l'avenir. La *Futurité* s'attache à l'invention de services collectifs, comme autant de services au public en émergence (Liénard 2016) dans une période de profonde transformation de l'action publique et de l'État social. La remise en cause du service public procède par hybridations conformes à la dynamique néolibérale (privatisation, PPP, etc.) mais s'articule aussi avec la perspective de la production de communs (Eynaud Laville 2018, Coriat 2015). Les perspectives ouvertes par le statut SCIC donnent l'occasion d'asseoir des dispositifs de régulation territoriale qui entrent en résonance avec les chantiers de la transition écologique. C'est donc via la *Futurité* que procèdent les SCIC comme espace méso critique, cette critique n'en reste pas aux discours, elle s'incarne dans les *Produits*. Les *Produits* sont soit directement en phase avec la transition écologique (énergie renouvelable, environnement agriculture, alimentation bio-locale), soit en phase avec d'autres chantiers de transition vers des formes de (re)localisation de l'activité (PTCE, services de proximité, commerces, habitats, CAE, etc.)

La démarche transformatrice que portent les SCIC renvoie à la construction de *Produits* distinctifs, voire de filières, base possible d'une différenciation méso. La dimension territoriale des SCIC et les liens avec les collectivités territoriales ouvrent à des financements (partiellement) publics, liés au caractère socialement utile de l'activité, même si l'implication financière des collectivités locales n'est en rien comparable à leur engagement dans les Sociétés d'Économie Mixte ou les services publics. Deux situations types sont observées dans les SCIC : co-construction entre parties prenantes et co-construction autour d'une filière. Le territoire agit comme un agrégateur et matérialise la construction de patrimoines collectifs (territoriaux), eux-mêmes s'inscrivant dans le canal de la *Futurité* qui renvoie à une action intentionnelle, à la projection collective dans l'avenir. L'évolution de la forme coopérative autour d'une nouvelle articulation entre l'objet social et les personnes associées permet donc de « traduire le projet de territoire dans le projet d'entreprise et les modes de production » (Béji-Bécheur et al., 2016 p. 30).

En revanche pour les SCIC le canal *Travail* est moins structurant. Statutairement, la SCIC permet que se côtoient salariés et bénévoles au sein d'un procès de travail orienté par l'objet de la coopérative. La possible présence d'une activité bénévole influe sur la possibilité d'équilibrer les comptes en réduisant les coûts salariaux, comme dans le monde associatif, en particulier dans le champ culturel, cela permet de concevoir des services sans couvrir l'ensemble des charges²². La SCIC emprunte ainsi au procès de travail associatif et renvoie à ce titre à l'enjeu de la qualité de l'emploi. Elle emprunte conjointement aux SCOP en ce que le travail est intégré dans la gouvernance, et ces salariés sociétaires sont des pivots de la structure. Le canal *Travail* n'apparaît toutefois que secondaire dans le processus de différenciation. Selon le type d'organisation de la SCIC, la réalité de la subordination des salariés est très variée. Dans certains cas il n'y a pas de subordination, dans d'autres, la subordination salariale est relativement classique.

Futurité, le cas des CAE

²² Cf. Les analyses du « travail gratuit » (Simonet, 2018).

Les CAE ont été inventées dans les années 1990 afin de faire face à la dégradation du rapport salarial, caractérisée par une atomisation de la relation de travail (Bodet, de Grenier, 2013). Ces coopératives expérimentent de nouvelles formes de solidarités entre travailleurs autonomes, orientées vers la construction d'une *mutualité de travail*. La projection vers une « mutuelle de travail » ouvre un espace collectif d'émancipation en apportant le statut salarié, qui est producteur de droits sociaux, à des personnes en situation de discontinuité d'activités et de revenus (Bureau, Corsani, 2015). En expérimentant des formes de socialisation du travail indépendant, elles assurent ainsi une fonction critique. Cette démarche de contestation du contexte socio-économique est d'ailleurs intégrée dans le fondement d'un des réseaux de CAE²³. Le modèle politique qu'elles inventent apporte des éléments de réponse individuelle et collective aux transformations du travail, même si le modèle économique pose des questions de stabilisation (Bodet et al. 2013). La dynamique des CAE repose ainsi sur une démarche de nature politique (Ballon, Veyer, 2020). Elle a une double dimension défensive et proactive : d'une part il s'agit de répondre à l'effritement des droits salariaux en donnant un cadre légal et fiscal aux indépendants, d'autre part la dynamique politique collective est engagée par des mécanismes de mutualisation. C'est cette *Futurité*, politique, qui différencie les CAE du portage salarial. L'emploi dans les CAE constitue une rupture à propos de la subordination salariale renouant avec les thèmes du mouvement coopératif du 19^e siècle. Mêlant autonomie des individus et action collective, il y a là un approfondissement de la société salariale dans l'aspect de protection sociale du salariat.

Productrice de nouveaux droits, les CAE ont, en ce sens, été caractérisées en termes de fabrique instituante (Bureau, Corsani 2014) ou en termes de marges instituanes (Lamarche, 2015) associées à de nouvelles manières de recomposer du salariat à ses marges. Considérer que les coopératives sont *instituanes*, c'est considérer que la *Futurité* ne se réduit pas à des discours mais provient de leur capacité à produire les conditions institutionnelles de leur autonomie relative. Le terme instituant renvoie à Castoriadis (1975) et dans le monde coopératif il renvoie à Desroche (1976) : les coopératives expérimentent et produisent des règles afin de pérenniser leur développement. Les CAE apparaissent comme des formes organisationnelles innovantes capables d'accompagner les mutations sociales en limitant la précarité de l'emploi et en renforçant les conditions d'auto-accomplissement des personnes dans leur travail (La Manufacture coopérative 2014).

En revanche le Canal *Produits* n'est pas structurant pour les CAE. Si l'on considère les marchés de référence des membres de la CAE, la très grande variété de leurs métiers et produits ainsi que le caractère subordonné à un donneur d'ordre, la construction de *Produit* n'est pas un facteur de différenciation méso. Les activités autonomes pas plus que les CAE elles-mêmes n'ont pas de capacité à agir sur la structure des *Produits*. Il faut cependant souligner l'existence de dynamiques d'intercoopération et d'un travail de nature politique à propos de la salarisation et la mutualisation en tant qu'activité des CAE (activité de l'entité mutualisée en direction de ses membres)²⁴.

La clôture des espaces de Concurrence, une limite sérieuse

La question de la *clôture d'un espace de concurrence* est le point faible de ces expérimentations en tant qu'espaces méso différenciés. Dès lors que des activités se stabilisent et deviennent profitables, la réalité de la concurrence se révèle sous l'action de nouveaux entrants. Les modalités de différenciation qualitative peuvent toutefois agir comme protection relative, comme l'a montré Chamberlin avec la notion de concurrence monopolistique (1953). L'activité des SCIC de par la double particularité d'être territorialisée et nourrie d'un supplément de valeur collective, propice à une telle différenciation. Nombre d'entre elles s'attèlent à des activités qui ne font pas l'objet d'offres

²³ Cf. Le préambule de la Charte de Coopérer pour entreprendre, 2006.

²⁴ Voir la problématique d'échanges et de mutualisation mise en œuvre autour de Bigre !, qui constitue un dispositif critique. Voir aussi la démarche de Smart en Belgique, qui atteint une masse critique <https://smartbe.be/fr/smart-progress/>.

marchandes, qui sont de fait peu profitables, et pourraient à ce titre relever d'une action publique. Mais le statut des SCIC n'émerge pas par hasard dans un contexte déréglementaire, leur activité se développe dans les marges dégradées des services publics tout en renouvelant les activités d'intérêt collectif. Se pose ainsi pour les SCIC comme pour les CAE la question du modèle économique des communs et de la rémunération du travail des communs²⁵. La clôture des espaces de concurrence est donc une limite, comme l'a montré la littérature méso (Laurent, du Tertre, 2008).

Au final, et malgré une faible capacité à engendrer une clôture de l'espace concurrentiel, on identifie un espace méso de régulation qu'on peut qualifier de critique, voire militant ; que d'aucuns pourraient identifier en termes d'espace méso des communs. Soulignons que la *Futurité* se construit aussi par l'engagement de la recherche et de la recherche-action en échange avec ces nouvelles pratiques. Penser la transition écologique et des solidarités entre travailleurs autonomes est ainsi un axe de la *Futurité* qui s'exprime.

Conclusion : Ce que nous apporte la notion de futurité pour saisir les espaces méso critiques

Commons définit ainsi la futurité : « ce n'est pas le futur, celui-ci étant par définition incertain ou inconnu, mais ce que les humains savent, plus ou moins raisonnablement, et subissent, de façon plus ou moins contraignante ou libératrice, comme futur envisageable pour leur activité, c'est-à-dire 'le monde du futur incertain de l'économie institutionnelle' » (1931, p.657). Commons souligne l'enjeu pour les sciences sociales de contribuer à former « un être humain pragmatique tourné vers le futur et donc toujours motivé par des buts » (1934, p. 655).

Les coopératives constituent historiquement des éléments de réponse à des phénomènes d'hétéronomisation (Gorz, 1988). C'est central pour les coopératives de travailleurs au 19^e siècle et les CAE et les SCIC au 21^e. L'auto-gouvernement qui structure ces sociétés de personnes est un fil conducteur de l'histoire de l'ESS : ce sont des personnes qui se réunissent pour produire ensemble. La dynamique longue correspond à un processus de construction de droits et de solidarités par des petits collectifs, processus que l'on peut considérer comme autant de marges instituantes, et qui relèvent de la *Futurité*.

Le défi pour ces structures est de construire des règles et principes, de mettre en œuvre un agir ensemble qui permette de diverger des normes qui soutiennent le régime d'accumulation dominant (concurrentiel au 19^e, financiarisé aujourd'hui). Cet écart à la norme constitue une dimension essentielle de ce qui mobilise les personnes à produire des espaces différenciés, critiques. L'animation coopérative portée par Desroche n'est rien moins que la stimulation des utopies transformatrices pour faire vivre des espaces méso différenciés de la norme du capitalisme qui opère. Bien que la critique ait une dimension politique, elle n'est pas en elle-même toujours objectivée, le mouvement coopératif organisé ne se présentant pas dans une position critique en tant que telle.

Refuser la norme et s'en différencier dans les pratiques est une source de difficulté pour pérenniser les activités. En effet il s'agit de porter des pratiques s'éloignant de la norme d'efficacité en vigueur qui s'impose par les dispositifs de concurrence à l'œuvre. Cette démarche d'expérimentation critique est toujours fragile, parce qu'elle est en lutte contre des pratiques dominantes (de mise au travail, de subordination, d'exploitation, de productivisme, etc.), et en faveur de pratiques plus humaines, plus solidaires. Elle est aussi fragile, car toujours en butte à la clôture des espaces de concurrence²⁶. Elle est

²⁵ <http://manufacture.coop/les-actes-du-seminaire-cooperatives-communs/>

²⁶ La manière dont le rapport Lipietz (2001) envisage la création d'un tiers secteur d'utilité sociale, associé à des dispositifs fiscaux *ad hoc* constitue une proposition visant la clôture d'un espace de concurrence à partir d'un dispositif fiscal.

enfin fragile, car dès lors que sont inventées des formes efficaces, elles sont sujettes à toute sorte de récupérations, voire de dénaturation. La conclusion renvoie à la nécessité de focaliser sur les dispositifs de clôture des espaces de concurrence. Et les démarches d'intercoopération territoriale prennent ici tout leur sens, la grille d'analyse méso pourra éclairer les conditions de possibilité de ces démarches différenciées dans une période où les déterminants globaux peuvent être démobilisant.

Bibliographie

- Allaire G. (2002), « L'économie de la qualité, en ses secteurs, ses territoires et ses mythes », *Géographie Économie Société* 4(2): 155-180.
- Ballon J., Veyer S. (2020), « Re-embedding Work in a Political and Social Project: The Case of Business and Employment Cooperatives in France », *Journal of Innovation Economics & Management* (à paraître).
- Barrère C., Barthélemy D., Nieddu M., Vivien F.-D. (éds) (2005), *Réinventer le patrimoine de la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine*, L'Harmattan, Paris.
- Bastien, J. (2017). « Le football professionnel européen est-il en crise ? Une réponse régulationniste », *Revue de la Régulation. Capitalisme, Institutions, Pouvoirs*, 21.
- Becuwe A., Chebbi H., Pasquet P. (2014), « La SCIC est-elle une solution à l'inégalité des parties prenantes ? », *Revue des Sciences de Gestion*, 269-270, 35-43.
- Béji-Bécheur A., Codello-Guijarro P., Pallas V., (2016), « La SCIC : comprendre une configuration de gouvernance multisociétariale », *Revue de l'organisation responsable* 2.
- Blanc J. (2015) « Contester par projets. Le cas des monnaies locales associatives », *Revue de la régulation* 18 <http://journals.openedition.org/regulation/11535>
- Bodet C. (2019), *Fabriquer l'égalité. Manifeste pour en finir avec le sexisme dans l'ESS*, L'Atelier.
- Bodet C., N. de Grenier (2013), « Frontières entre travail indépendant et travail salarié. Les coopératives d'activité et d'emploi », in P. Braconnier, G. Caire, *L'économie sociale et solidaire et le travail*, L'Harmattan.
- Bodet C., N. de Grenier, Lamarche, T. (2013), « La CAE à la recherche d'un modèle productif », *RECMA*, 329.
- Bodet C., Lamarche T. (2018) "Does CSR Contribute to Sustainable Development? What a Regulation Approach Can Tell Us", *Review of Radical Political Economics*. 50-1, March.
- Bureau, A. Corsani M-C, (2014), « Du désir d'autonomie à l'indépendance. Une perspective sociohistorique », *La nouvelle revue du travail*, 5.
- Castel R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard.
- Castoriadis, C. (1975), *L'institution imaginaire de la société*, Seuil.
- Celle S. (à paraître) « Les innovations sociales autour du travail dans les entreprises de l'ESS – un éclairage historique à partir d'études de cas en Picardie », *Marché et organisations*.
- Celle S., Fretel A., (2018), « Quelle capacité de régulation de l'entreprise coopérative comme forme d'entreprise sociale ? », *Marché et organisations*, 31, 21-39.
- Celle, S., Fretel, A. (2019), « Penser l'entreprise au-delà de ses intérêts communs : l'apport de la pensée de Jaurès » *Revue d'histoire de la pensée économique*, 7-1, 15-41
- Colletis G., Demoustier D., (2012), « L'ESS face à la crise : simple résistance ou participation au changement ? », *RECMA*, 325, 21-35.
- Commons, J.R. (1931), "Institutional Economics", *American Economic Review*, 21(4): 648-657.
- Commons, J. R. (1934), *Institutional Economics*, New York: Macmillan.
- Coriat B. (dir.), (2015), *Le retour des communs : la crise de l'idéologie propriétaire*, Paris, Les Liens qui Libèrent.
- De Bandt J. (1989), « Approche méso-économique de la dynamique industrielle », *Revue d'économie industrielle*, 49-3 : 1-18.

- Demoustier D. (2001), *L'économie sociale et solidaire, s'associer pour entreprendre autrement*, Syros, La Découverte.
- Desroche H. (1976), *Le projet coopératif*, Editions ouvrières.
- Dos Santos, J., (2016), *L'utopie en héritage. Le Familistère de Guise (1888-1968)*, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais.
- Drapéri, J.-F., (2012), *La république coopérative*, Larcier.
- Drapéri J.-F., Le Corroller C, (2016), *S'inspirer du succès des coopératives*, Dunod.
- Drapéri J.-F., Margado A., (2016), « Les SCIC, des entreprises au service des hommes et des territoires », *RECMA* 340, 23-35
- Dreyfus, M. (2016), « Mutualité et coopération : une histoire par trop méconnue », *Cahiers d'histoire*, 133, 169-180.
- Dubois P. (1980), « Denis Poulot, Le Sublime ou le travailleur comme il est en 1870 et ce qu'il peut être », *Sociologie du travail*, 4, 470-472
- Eynaud, P., Laville J.-L., (2018), "Joining the commons with social and solidarity economy research: Towards the renewal of critical thinking and emancipation", *Revista de Economia Solidária*, 11.
- Fauquet G. (1935), *Le secteur coopératif*, éd. de l'Institut des études Coopératives.
- Frère, B. (2009), *Le nouvel esprit solidaire*, Paris, Desclée De Brouwer.
- Fretel A. (2008), *L'association entre libéralisme économique et État social : Une analyse des schèmes de justification de l'économie sociale aux XIXe et XX siècles*, Thèse, Université Paris 1.
- Fretel A. (2018), « De la partition du fait associatif à la loi de 2014 affirmant l'unité de l'économie sociale et solidaire : l'histoire d'une construction politique », *RECMA*, 349, 27-41.
- Gide, C., *Rapport 'Économie social' pour l'Exposition universelle de 1900*
- Groupe Picri PAP SCIC (2016), « Les SCIC, entreprises de demain Le multisociétariat à l'épreuve de la gestion », *RECMA*, 340, 52-64.
- Gorz, A., (1988), *Métamorphoses du travail, Quête du sens*, Galilée, Paris.
- Gueslin A. (1987), *L'invention de l'économie sociale*, Economica.
- La Manufacture coopérative, 2014, *Faire société, le choix des coopératives*, Le croquant.
- Lamarche T., Grouiez P., Nieddu M., Labrousse A., Vercueil J., Chanteau J.-P., Michel S. (2020), « Une approche pour saisir les processus de différenciation des espaces méso-économiques », *Économie appliquée*, 1^{er} sem.
- Lallement, M. (2009), *Le travail de l'utopie. Godin et le familistère de Guise*, Les Belles Lettres.
- Laurent, C. et du Tertre, C. (Ed.), (2008), *Secteurs et territoires dans les régulations émergentes*, L'harmattan.
- Lequin Y. (1983), « Le monde des travailleurs manuels », in Duby G. *Histoire de la France urbaine*, Seuil.
- Liénard, Y.-A. (2016), « Du service public au service citoyen la SCIC, un statut adapté à cette ambition », *RECMA*, 340, 65-76
- Lipietz A. (2001), *Pour le tiers secteur. L'économie sociale et solidaire : pourquoi, comment ?*, La découverte-La documentation française.
- Magne, N. (2017), "Wage Inequality in Workers' Cooperatives and Conventional Firms", *The European Journal of Comparative Economics*, Vol. 14, No. 2, December.
- Marchand O. (1998), « Salarier et non-salarier dans une perspective historique », *Économie et Statistique*, n°319-320 p. 3-11
- Petrella F., Richez-Battesti N. (2016), "Patterns of evolutions of Social enterprises in France: a focus on work integration social enterprises", *International Review of Sociology*, 26 (2), p. 234-246

Pigenet M., Tartakowsky D. (dir), (2012), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, La Découverte.

Polanyi K., (2011), *La Subsistance de l'Homme. La place de l'économie dans l'histoire et la société*, Flammarion.

Poulot D. (1870), *Le Sublime ou le travailleur comme il est en 1870 et ce qu'il peut être*. Paris, Librairie internationale.

Richez-Battesti N., Oswald, P. (2010) « Vers un modèle hybride d'organisation et de gouvernance: une alternative à la banalisation en situation », *RECMA*, 315, 56-74.

Simonet M. (2018), *Travail gratuit : la nouvelle exploitation ?*, Textuel.

Staricco J.-I., « Towards a Fair Agro-food Regime? A Regulationist Reading of the Fairtrade System », *Revue de la régulation* 20 Autumn 2016 <http://journals.openedition.org/regulation/12148>

Supiot A. (2000), « Les nouveaux visages de la subordination », *Droit Social*, n°2, p. 131-145

du Tertre C. (1989), *Technologie, flexibilité, emploi : Une approche sectorielle du post-taylorisme*, L'Harmattan.

Toucas P., (2005), *Les coopérateurs. Deux siècles des pratiques coopératives*, L'atelier

Vienney C. (1994), *L'économie sociale*, Repères, La Découverte.